

PREPARATION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL

DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF

DE CLASSE SUPERIEURE

Corrigé

EPREUVE DU CAS PRATIQUE

RAPPEL DU SUJET :

A l'aide des documents joints, votre chef de service vous demande de rédiger une note administrative à l'attention du Directeur pour présenter le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Cette note ne doit pas excéder 3 pages.

Vous répondrez également aux questions suivantes :

- 1) *Quelle est la place de l'économie sociale et solidaire dans l'économie française ?*
- 2) *Quelle(s) forme(s) revêt aujourd'hui le dialogue social en France ?*

*

CORRIGE

NOTE

A l'attention du chef de service

Relative au secteur de l'Economie sociale et solidaire (ESS)

Dès la seconde moitié du XIXe siècle, des organisations et entreprises se sont créées pour trouver des réponses collectives et solidaires aux besoins non ou mal satisfaits de leurs membres. Ainsi, est né le secteur de l'Economie sociale et solidaire (ESS)

Portée par des principes de solidarité liberté égalité, cette activité sociale et solidaire (ESS) a été reconnue par la création d'un ministère délégué à l'économie sociale et solidaire en 2013. Elle a donné lieu à la discussion au Parlement d'une loi en 2014.

L'économie sociale et solidaire est composée d'activités de production, de distribution, d'échange, de consommation de biens ou de services mises en œuvre soit par des

personnes morales de droit privé (coopératives, mutuelles ou union), soit par des sociétés commerciales recherchant une utilité sociale et non le profit comme but premier.

L'Economie sociale et solidaire repose sur des valeurs fortes (I), une organisation naissante (II) et vise à la mise en place d'outils de viabilisation (III).

1. Des valeurs fortes de fonctionnement

Parmi les valeurs fédérant cette activité, on trouve tout d'abord la liberté d'adhésion car chaque personne a la possibilité d'adhérer au sein d'une organisation de l'ESS de s'en retirer comme elle l'entend ;

De plus la gestion de l'économie sociale et solidaire repose sur un esprit démocratique collectif et participatif en ce sens que les dirigeants sont élus et que chaque membre possède une voix en assemblée générale comment conseil d'administration.

Par ailleurs l'absence ou la limitation du caractère lucratif de l'activité est mise en avant. En effet la majorité ou la totalité des excédents est réinvestie dans le projet social et sociétal de l'entreprise.

Enfin, la solidarité et la responsabilité des guides toute action économique sociale et solidaire dans une démarche de développement durable. Elle répond à un besoin de mise en œuvre de projets innovants, qui concilient intérêts collectifs et activité économique, et qui répondent aux besoins des populations et des territoires. La recherche du profit financier est secondaire.

L'ESS permet surtout l'émergence de nouveaux modèles économiques de développement en favorisant l'expérimentation et le portage de projets innovants.

Dans le projet de loi soutenu par le Sénat dès novembre 2013, ce « tiers secteur », est un mode d'entreprendre adapté à tous les domaines de l'activité humaine auxquelles adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- un but poursuivi autre le que seul partage des bénéfices, et pouvant se traduire par la défense de l'intérêt général
- une gouvernance démocratique,
- une gestion conforme aux principes soit de répartition des bénéfices consacrés au maintien au développement de l'activité d'entreprise soit d'absence de distribution de réserves obligatoires, et limitant l'écart entre les salaires.

Elle vise à construire une société plus humaine et équitable et opère une structuration certaine de son organisation, de façon à en pérenniser l'activité.

2. Une organisation naissante

Les entités de l'ESS participent activement au Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) dont la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) assure le secrétariat.

Au sein de ce Conseil, une mobilisation des connaissances doit permettre la poursuite des travaux engagés en faveur du challenge innovation sociale et de la mesure de l'impact social.

Les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS), créées en 2002, et regroupées en Chambre nationale (CNCRESS), ont pour mission le développement territorial de l'économie sociale et solidaire, la promotion du secteur et la sensibilisation, et leur appui à l'agrégation des données statistiques.

De même, La mise en place et l'évaluation d'expérimentation sociale portée par les acteurs de l'ESS relève de leur compétence.

Elles travaillent en partenariat avec les réseaux associatifs, mutualistes et coopératifs locaux, dans une perspective de contractualisation à toutes les échelles des territoires, au point d'intervenir dans l'élaboration des contrats de projet État/régions (CPER), et l'attribution des fonds européens.

3. Des outils de viabilisation de l'ESS

Cette situation a conduit à la mise en place de pratiques innovantes pour financer les activités telles que des partenariats avec des entreprises privées ou un financement par des banques ou produits de finance solidaire.

Ainsi, la création du prêt participatif social et solidaire (PPSS) pour des financements de 10 à 50 000 € sur une durée de sept ans, ou l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) donnant accès à l'épargne salariale solidaire, sont des moyens d'offrir une nouvelle source de financement de ce secteur d'activité.

En effet, les outils de financement traditionnel sont inadaptés aux objectifs, à la taille, à la gouvernance et au statut juridique propre à ce secteur. De plus un risque élevé est associé aux projets sociaux. On considère habituellement les activités de l'ESS comme peu viables et les acteurs comme peu crédibles. Enfin, les perspectives de rentabilité étant limitées, les investisseurs sont peu nombreux.

Dès lors, la banque publique d'investissement, BPI France, joue un rôle majeur dans le financement de l'économie sociale et solidaire, grâce à la création d'un fonds de soutien à l'innovation sociale.

L'ESS œuvre en matière d'innovation sociale mais aussi de soutien à des territoires en difficulté économique et de développement durable. Ces actions ont vocation à être confortées dans le cadre, par exemple, des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Ces pôles constituent un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales ou encore des centres de recherche et organismes de formation.

L'accès des structures de l'ESS à la commande publique devrait enfin être facilité pour soutenir ce secteur d'activité et les emplois afférents. En effet l'inclusion de critères sociaux et environnementaux dans la passation des marchés publics résulte de la transposition dans le droit français d'une directive européenne, et demeure dans le respect du marché intérieur de la concurrence.

Signature

REPONSE AUX QUESTIONS

1. Place de l'économie sociale et solidaire dans l'économie française.

L'économie sociale et solidaire est porteuse d'emplois avec une forte croissance plus importante que dans le reste de l'économie jusqu'en 2010 (autour de 2 % de croissance par an). Le ralentissement, depuis 2011, est lié à la diminution des soutiens publics c'est-à-dire à la baisse des financements publics et des contrats aidés.

Au total, en 2012, on dénombre 215 000 structures représentant 10 % de la richesse nationale et employant 10 % des salariés français soit 2,3 millions de salariés.

Ses secteurs privilégiés d'intervention sont le tertiaire, l'action sociale autour des personnes âgées ou handicapées, l'insertion par l'activité économique, l'enseignement, l'hospitalisation, la banque et les assurances mais aussi l'agroalimentaire, le commerce de gros et une partie du bâtiment.

L'économie sociale et solidaire est particulièrement développée en zone rurale et dans certaines villes. L'ESS s'appuie sur des entreprises fortement ancrées dans les territoires car répondant aux besoins spécifiques d'une population locale. Ces structures optimisent l'utilisation des ressources locales disponibles et mobilisent les acteurs locaux autour de projets au service du développement des territoires. Il existe dès lors de très fortes disparités dans l'implantation des structures d'économie sociale et solidaire sur le territoire national.

Une majorité des organisations et entreprises employeurs dans le secteur de l'économie sociale et solidaire sont des micro-entreprises (moins de neuf salariés), sauf dans le domaine des assurances (sociétés mutuelles de plus de 200 salariés).

Les salariés de l'ESS exercent majoritairement dans les associations (78,2 %), dans les coopératives (13,7 %), les mutuelles (5,3 %) et les fondations (2,8 %).

Les sociétés coopératives, ou SCoP, constituent le mode d'exercice le plus porteur de l'économie sociale et solidaire.

2. Formes du dialogue social aujourd'hui en France

Par dialogue social, on entend toutes les formes de négociation collective mises en œuvre entre les employeurs, qu'ils soient publics ou privés et les salariés ou agents publics.

Traditionnellement, ce dialogue social s'exerce par l'entremise des organisations syndicales représentatives, à travers la réunion d'instances telles que les comités techniques dans la fonction publique ou les délégués du personnel et comités d'entreprise dans le privé.

Aujourd'hui, on note une évolution notable des modalités du dialogue social.

En effet, les organisations syndicales peinent à rassembler leurs membres et souffrent d'une faible représentativité, qui expliquent la création de mouvements spontanés ou organisés de dialogue social.

Ainsi, les manifestations et revendications professionnelles ne passent plus toujours par les instances traditionnelles.

Les pouvoirs publics eux-mêmes n'hésitent plus à solliciter le dialogue et le recueil des besoins, au besoin d'instances telles que des « assises », « journées d'études » ou « livre blanc ». Ces nouvelles formes de dialogue social conduisent à donner une place plus importante aux membres de la société sans organe représentatif. Le dialogue s'exprime donc en direct entre les instances publiques et la société.

Le dialogue social s'exprime aussi à travers les organes consultatifs, telles que les commissions sur un problème spécifique donné.

On peut qualifier cette tendance actuelle de démocratie directe.

